



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 63098

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande à M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, quelles mesures il compte prendre pour renforcer la formation juridique des fonctionnaires comme le propose le rapport du conseil d'Etat et cela notamment pour la technique rédactionnelle et le droit communautaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration a annoncé lors d'une communication en Conseil des ministres du 7 août 1991 la formation de 2 000 cadres aux questions communautaires d'ici à 1994. Un volet de ce programme de formation est constitué par un séminaire juridique d'une durée de cinq jours intitulé « Mise en œuvre et exécution du droit communautaire ». Depuis 1991, six sessions ont été organisées et ont permis la formation de 140 agents. Ce séminaire sera poursuivi en 1993 à raison de six sessions qui devraient permettre de former 150 agents. En matière de technique rédactionnelle, le programme de formation interministérielle organisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique comprend depuis plusieurs années un volet de formations juridiques dont l'un des séminaires d'une durée de six jours est intitulé « Elaboration et rédaction des textes par l'administration ». Ce séminaire organisé à raison de deux sessions par an sera reconduit en 1993 et a d'ores et déjà permis la formation d'environ 200 agents. D'autre part, tous les plans de formation ministériels comportent des actions relatives au droit communautaire et à la rédaction administrative. Au niveau local, les programmes de formation des instituts régionaux d'administration et des préfetures de région font aussi une large part autant à la technique rédactionnelle qu'au droit communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63098

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4873